

Lafarge en Syrie : questions autour des responsables

Anne Michel

14–17 minutes

Cet article vous est offert

Pour lire gratuitement cet article réservé aux abonnés, connectez-vous

[Se connecter](#)

Vous n'êtes pas inscrit sur Le Monde ?

[Inscrivez-vous gratuitement](#)

- [Société](#)

L'enquête des douanes judiciaires met en cause l'ancien PDG du groupe, mais aussi le patron de la sûreté.

III Article réservé aux abonnés



Il y a ceux qui ont mis en place le système en Syrie, pour assurer la survie de l'usine dans le

chaos de la guerre civile entre 2012 et 2014, et de l'autre, ceux qui l'ont possiblement couvert à Paris, au cœur de l'état-major. Tout l'enjeu de l'enquête judiciaire d'octobre 2016 sur les arrangements financiers de Lafarge avec des groupes terroristes en Syrie, dont l'organisation Etat islamique (EI), consistera à déterminer les responsabilités au sein du cimentier français, fusionné en 2015 avec le suisse Holcim.

Déjà, les premières conclusions des douanes judiciaires, fondées sur une salve d'auditions de neuf dirigeants, sont accablantes. Elles montrent que ces responsabilités ne sauraient être circonscrites aux seuls responsables des activités syriennes de Lafarge, éclairant d'un nouveau jour ce scandale révélé en juin 2016 par *Le Monde*.

Leur rapport de synthèse, daté du 5 mai, met en cause l'ex-PDG de Lafarge SA, Bruno Lafont, qui a pourtant affirmé aux enquêteurs, le 27 janvier, n'avoir jamais été informé des taxes payées par Lafarge Cement Syria (LCS) aux factions armées présentes en Syrie. M. Lafont a quitté son poste de coprésident de LafargeHolcim le 3 mai, sous la pression de l'affaire.

De fait, les auditions de début 2017 ont permis d'obtenir les aveux de trois hauts responsables de Lafarge : les directeurs de sa filiale syrienne, LCS – Bruno Pescheux, puis Frédéric Jolibois – et le directeur général adjoint du groupe, Christian Herrault, superviseur de la Syrie.

Processus institutionnalisé

Ce dernier témoignage pèse lourd, puisque M. Herrault travaillait au sein de l'état-major à Paris. C'est celui-ci qui permet aux enquêteurs d'établir le lien entre les pratiques développées en Syrie et la connaissance qu'en avait le siège en France. Les trois protagonistes de l'affaire syrienne ont décrit, avec force détails, le système mis en place pour rémunérer les groupes armés auxquels Lafarge a eu affaire, autour de son usine de Jalabiya, située à 150 kilomètres au nord-est d'Alep, et ainsi poursuivre sa production.

« Si seulement trois personnes [avouent] avoir eu connaissance de ces pratiques, il est tout à fait vraisemblable que d'autres protagonistes aient couvert ces agissements, du président du conseil d'administration de LCS, au président-directeur général de Lafarge SA, en passant par le directeur sûreté du groupe et certains actionnaires », écrivent ainsi les douanes judiciaires. Est visé, outre l'ex-PDG Bruno Lafont, Jean-Claude Veillard, patron de la sûreté du groupe. Les auditions ne racontent pas seulement l'histoire d'un piège qui s'est refermé sur la cimenterie de Jalabiya, mais aussi celle d'une responsabilité collective.

Newsletter

[« La revue du Monde »](#)

[Chaque week-end, la rédaction sélectionne les articles de la semaine qu'il ne fallait pas manquer](#)

[S'inscrire](#)

C'est fin 2012 que commence « *l'économie de racket* » qui verra Lafarge rémunérer l'Armée

syrienne libre (ASL), les rebelles kurdes, le Front Al-Nosra, puis, fin 2013, l'EI. Le versement des taxes aux checkpoints s'appuie sur une logistique ad hoc, avec intermédiaire et fausses factures. Ce dispositif devait être connu de Paris, constatent les enquêteurs, puisque au moins deux hauts responsables du siège y participaient.

Ainsi, M. Veillard, ex-fusilier marin dans les forces spéciales et les commandos, est présent au moment où Lafarge met le doigt dans l'engrenage : un rendez-vous à Gaziantep, en Turquie, fin 2012, avec l'ASL, qui veut taxer les routes.

Non seulement Lafarge paie en échange de laissez-passer pour ses salariés et les camions transportant son ciment, mais institutionnalise également le processus, se dotant d'un intermédiaire pour négocier, en la personne de Firas Tlass – fils d'un ex-ministre de Bachar Al-Assad en rupture avec Damas –, actionnaire minoritaire de l'usine. M. Tlass, ou l'un de ses hommes, finira par répondre à la convocation d'un chef de l'EI, fin 2013, à Rakka, lorsque l'organisation terroriste étend son emprise sur la région.

« (...) *On n'a jamais payé directement à une milice* », fait valoir, le 3 février, M. Pescheux, à la tête de la filiale syrienne de Lafarge pendant presque toute l'affaire.

« *Avez-vous vu le nom de Daech [acronyme arabe de l'EI] ?* », sur la liste des groupes à payer, l'interrogent les enquêteurs.

« *Oui* », reconnaît l'ex-patron de LCS.

Le système en place, il faut le financer. Un second responsable du siège à Paris s'en charge : Christian Herrault, directeur général adjoint opérationnel de Lafarge, signe de fausses factures pour couvrir les versements. Le budget alloué à M. Tlass passe en « *frais de représentation* ». « *On utilisait des notes de frais (...), c'était les notes de Bruno [Pescheux], mais il n'y avait rien dessus* », confie M. Herrault.

L'implication de ces deux hommes-clés du siège de Lafarge conduit les douanes judiciaires à penser qu'ils ne sont pas les seuls membres de l'état-major au courant du prix à payer pour rester en Syrie. L'existence d'un comité de sûreté réuni une fois par mois à Paris, jusqu'en août 2013, renforce leurs présomptions. Comment imaginer que le cas de la Syrie en guerre n'ait été abordé ?

M. Pescheux, en Syrie, comme M. Herrault, à Paris, se sentaient confortés dans leur combat pour protéger l'usine. « *Personne, au sein de Lafarge, n'a demandé à ce qu'on arrête (...). Dans cette situation de racket, il y a des gens qui savent. Et n'ont pas envie de creuser* », lâchera M. Pescheux aux enquêteurs.

« Je ne sais pas »

Interrogé en janvier, M. Lafont a démenti avoir été mis au courant de ces agissements. Comme M. Veillard. Aux enquêteurs qui le pressent de questions – Firas Tlass payait-il les groupes rebelles ? Lafarge achetait-il du pétrole à l'EI ? Payait-il des rançons ? –, M. Lafont répond invariablement : « *Je ne sais pas.* »

L'ex-patron opérationnel explique s'être toujours fié à ses collaborateurs : « *Pour moi, les*

chooses étaient sous contrôle. » Les procès-verbaux du comité de sûreté lui étaient remis, mais il ne les « *lisait pas forcément* ». Les sanctions de l'Union européenne et de l'ONU ne l'ébranlent pas plus : « (...) *C'était sensible, mais je n'étais pas systématiquement informé.* » Pour ses équipes, Lafarge n'était pas concerné par l'embargo sur le pétrole syrien et ses dérivés de 2011 et 2012, puisqu'il n'exportait pas.

Il faut attendre la résolution de l'ONU du 15 août 2014, interdisant toute relation financière avec les terroristes en Syrie, pour que M. Lafont prenne la décision de partir, mis en garde par une direction juridique enfin saisie du problème. Alors seulement l'ex-PDG aurait été informé de « *discussions avec les belligérants pour assurer la sécurité sur la route et, fin août (...), la possibilité d'accord avec Daech* », sans comprendre l'enjeu. Un mois plus tard, l'usine sera confisquée par l'EI.

Les dénégations de l'état-major n'ont pas l'heure de convaincre les enquêteurs. « *Il serait tout à fait étonnant que M. Lafont n'ait pas demandé à son équipe de direction d'avoir un point précis de la situation d'une cimenterie dans un pays en guerre depuis plusieurs années,* concluent-ils. *M. Lafont devait forcément rendre des comptes à des actionnaires qui savaient qu'ils pouvaient être exposés à des risques judiciaires et médiatiques.* » M. Veillard « *ne pouvait ignorer les pratiques concernant l'usine syrienne* ».

Alors que de nombreuses questions restent posées, dont le rôle du conseil d'administration, de nouvelles auditions, réquisitions et perquisitions pourraient être décidées. Contactés par *Le Monde*, les avocats de M. Lafont mentionnent que « *sa ligne de conduite n'a jamais varié : il a toujours exigé le respect des lois et des valeurs du groupe, et a constamment veillé à la sécurité de ses collaborateurs* ».

Pour leur part, les membres du conseil d'administration de LafargeHolcim déclarent « *regretter et condamner avec la plus grande fermeté les erreurs inacceptables commises en Syrie* ». En sus de la création d'un comité d'éthique, ils ont requis de la direction générale des contrôles renforcés, « *afin qu'une telle situation ne puisse plus se reproduire* ».

[Anne Michel](#)

[Réutiliser ce contenu](#)

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

[Ajouter un compte Découvrir l'offre Famille Découvrir les offres multicomptes](#)

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

- Comment ne plus voir ce message ?

En cliquant sur « » et en vous assurant que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce compte.

- Vous ignorez qui est l'autre personne ?

Enquête pour « financement du terrorisme » : le double jeu de LafargeHolcim

Soren Seelow

13–17 minutes

Cet article vous est offert

Pour lire gratuitement cet article réservé aux abonnés, connectez-vous

[Se connecter](#)

Vous n'êtes pas inscrit sur Le Monde ?

[Inscrivez-vous gratuitement](#)

- [Société](#)

Fichiers qui disparaissent, salarié assurant qu'on a voulu « acheter » son silence... Le groupe est accusé de ne pas coopérer aux investigations sur sa cimenterie syrienne.

⌚ Article réservé aux abonnés



Des fichiers introuvables en perquisition, des licenciements opportuns... La direction de LafargeHolcim mène-t-elle un double jeu ? Depuis l'ouverture d'une enquête judiciaire visant

des faits de « financement du terrorisme » commis par Lafarge en Syrie, le cimentier – devenu LafargeHolcim en 2015 – a reconnu à maintes reprises que des « erreurs inacceptables » avaient été commises par sa filiale syrienne, et a promis de collaborer avec la justice. Mais les derniers développements de l'instruction laissent planer le doute sur sa bonne volonté.

Afin de comprendre si les versements de Lafarge Syrie à des groupes terroristes, dont l'organisation Etat islamique (EI), ont été validés par la maison mère, les trois juges chargés du dossier ont diligenté, le 14 novembre, deux perquisitions simultanées. L'une dans les bureaux parisiens du cimentier, l'autre au siège d'un de ses principaux actionnaires à Bruxelles, le Groupe Bruxelles Lambert (GBL).

Fichiers « javellisés » avant perquisition

La déception a été à la hauteur de leurs attentes. Des éléments de comptabilité et des procès-verbaux concernant la Syrie étaient manquants. « *Des fichiers ont été passés à l'eau de Javel* », résume une source proche du dossier.

Ce comportement a ulcéré l'ONG de défense des victimes de crimes économiques Sherpa, qui avait [porté plainte](#) avec constitution de partie civile contre LafargeHolcim, le 15 novembre 2016. Mardi 12 décembre, lors d'une conférence de presse, son président, William Bourdon, et son avocate, Marie Dosé, ont accusé le cimentier de faire « *obstacle* » à la justice. Outre les fichiers « *javellisés* » avant perquisition, ils dénoncent le peu d'entrain du groupe à transmettre aux enquêteurs les pièces qui lui sont demandées.

Selon les informations du *Monde*, l'attitude peu coopérative du cimentier a même été actée en procédure : les magistrats regrettent qu'« *en dépit* » de sa « *coopération annoncée* », le groupe semble « *distiller les éléments en sa possession* ». Ils ajoutent que des documents « *essentiels ne se trouvaient pas au siège lors de la perquisition* » et que « *l'intégralité de la comptabilité* », susceptible d'impliquer Lafarge comme personne morale, « *n'a pas été transmise* ». LafargeHolcim a réagi, mardi, en assurant « *coopérer pleinement avec la justice* ».

15,3 millions de dollars auraient été versés

Dès l'éclatement du scandale, le cimentier avait anticipé la tempête judiciaire qui s'annonçait en commandant une enquête interne au cabinet américain Baker McKenzie. Un gage apparent de bonne foi et de transparence.

Newsletter

[« A la une »](#)

[Chaque matin, parcourez l'essentiel de l'actualité du jour avec les derniers titres du « Monde »](#)

[S'inscrire](#)

S'appuyant sur ses conclusions, rendues en avril, le groupe avait communiqué sur deux

points : tout d'abord, l'enquête n'aurait pas permis d'identifier avec certitude les « *destinataires ultimes* » des versements d'argent ; ensuite, les « *transactions avec des groupes armés* » auraient été décidées par la « *direction locale* », et non par le siège.

Le premier point est une contre-vérité manifeste. Le rapport du cabinet Baker McKenzie l'écrit noir sur blanc : Lafarge a effectué des paiements « à des groupes armés locaux, notamment l'EI », pour assurer la sécurité de ses employés sur les routes, et a acheté des matières premières « auprès de fournisseurs censés être affiliés à, ou s'approvisionnant en matières premières auprès de l'EI ».

Sur la base d'éléments comptables de l'entreprise, le cabinet avait même calculé le coût total des petits arrangements de Lafarge en Syrie : 15,3 millions de dollars (12,9 millions d'euros) auraient été déboursés entre 2011 et 2015, en priorité à destination de l'EI. Un tiers de la somme aurait servi à monnayer la sécurité autour de la cimenterie de Jalabiya, un autre à l'achat de matières premières (fioul lourd et pouzzolane) sur des territoires contrôlés par l'EI, et un dernier à payer des intermédiaires.

Une approche « ignominieuse »

Le deuxième point de l'argumentaire de LafargeHolcim, attribuant l'entièvre responsabilité de ces « *erreurs inacceptables* » à la filiale syrienne, est aujourd'hui mis à mal par l'enquête judiciaire. Début décembre, six anciens cadres de Lafarge ont été mis en examen pour « financement du terrorisme » et « mise en danger de la vie d'autrui ». Parmi eux, deux figures historiques de l'entreprise : l'Américain Eric Olsen, DRH de Lafarge puis directeur général de LafargeHolcim, et l'ancien PDG du cimentier, Bruno Lafont.

Récemment écartés du groupe, ces deux cadres ont – officiellement du moins – toujours été soutenus par la nouvelle entité LafargeHolcim. Le géant du ciment n'a pas fait preuve de la même mansuétude à l'égard des anciens responsables de sa filiale syrienne. L'un d'eux, Bruno Pescheux, directeur de Lafarge Syrie entre 2008 et 2014, accuse même sa direction d'avoir cherché à lui faire porter le chapeau et à « *acheter* » son silence. Une approche qu'il a qualifiée « *d'ignominieuse* » devant les juges qui l'ont entendu le 1^{er} décembre.

Selon nos informations, Bruno Pescheux affirme avoir été convoqué, en août, pour un entretien préalable de licenciement pour faute grave. Selon lui, la proposition de LafargeHolcim est sans équivoque : l'accord prévoit l'abandon de sa liberté d'expression dans le dossier syrien et vise à lui faire endosser l'entièvre responsabilité. Il n'y voit qu'une tentative de le bâillonner. Soucieux de défendre sa « *dignité* », il refuse.

« Pratiques peu habituelles »

Bruno Pescheux est aujourd'hui libre d'affirmer que Lafarge était parfaitement au courant des petits arrangements de sa filiale en Syrie. Selon une source proche de l'enquête, il a expliqué aux magistrats que son ordre de mission était de maintenir les activités de la cimenterie, certes « *au prix de pratiques peu habituelles* », mais dont il fallait selon lui accepter les « *conséquences* ». Il est formel : il a informé sa hiérarchie, à savoir Christian Herrault, superviseur de la Syrie à Paris, des « *conditions* » permettant de maintenir l'activité du site

industriel.

M. Herrault, qui faisait l'interface entre l'usine et le PDG de Lafarge, Bruno Lafont, assure pour sa part avoir informé son supérieur dès octobre 2013 que l'entreprise finançait des groupes terroristes. L'ancien PDG jure, lui, qu'il n'en est rien. Il affirme n'avoir été alerté de la situation qu'à l'occasion d'une réunion du comité exécutif de l'entreprise en août 2014, au moment de la [résolution des Nations unies](#) interdisant toute relation financière avec les groupes terroristes en Syrie. Au cours de cette réunion, il en convient, M. Herrault a cependant bien fait état d'un « *accord* » avec l'EI.

Malgré quelques obstacles, l'information judiciaire ouverte le 9 juin progresse. Les juges d'instruction considèrent aujourd'hui comme acquis les versements effectués par Lafarge à l'EI. Les investigations visent désormais à comprendre jusqu'où l'information était remontée dans la hiérarchie, comme en témoigne la perquisition au siège d'un des principaux actionnaires du cimentier à Bruxelles.

En ligne de mire : une éventuelle mise en examen en tant que personne morale de Lafarge, qui existe toujours juridiquement comme filiale du groupe LafargeHolcim.

[Soren Seelow](#)

[Réutiliser ce contenu](#)

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

[Ajouter un compte](#) [Découvrir l'offre Famille](#) [Découvrir les offres multicomptes](#)

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

- Comment ne plus voir ce message ?

En cliquant sur « » et en vous assurant que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce compte.

- Vous ignorez qui est l'autre personne ?

Nous vous conseillons de [modifier votre mot de passe](#).

- Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?

Ce message s'affichera sur l'autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

- Y a-t-il d'autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d'appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.